



ETAT DE FRIBOURG  
STAAT FREIBURG

Service des forêts et de la nature  
Route du Mont Carmel 5, Case postale, 1762 Givisiez

Aux entreprises actives  
dans les espaces verts  
de la commune de Villars-sur-Glâne et de la  
ville de Fribourg

Service des forêts et de la nature SFN  
Amt für Wald und Natur WNA

Route du Mont Carmel 5, Case postale,  
1762 Givisiez

www.fr.ch/sfn

Réf: PhW  
Direct: +41 26 305 23 23  
Courriel: sfn@fr.ch

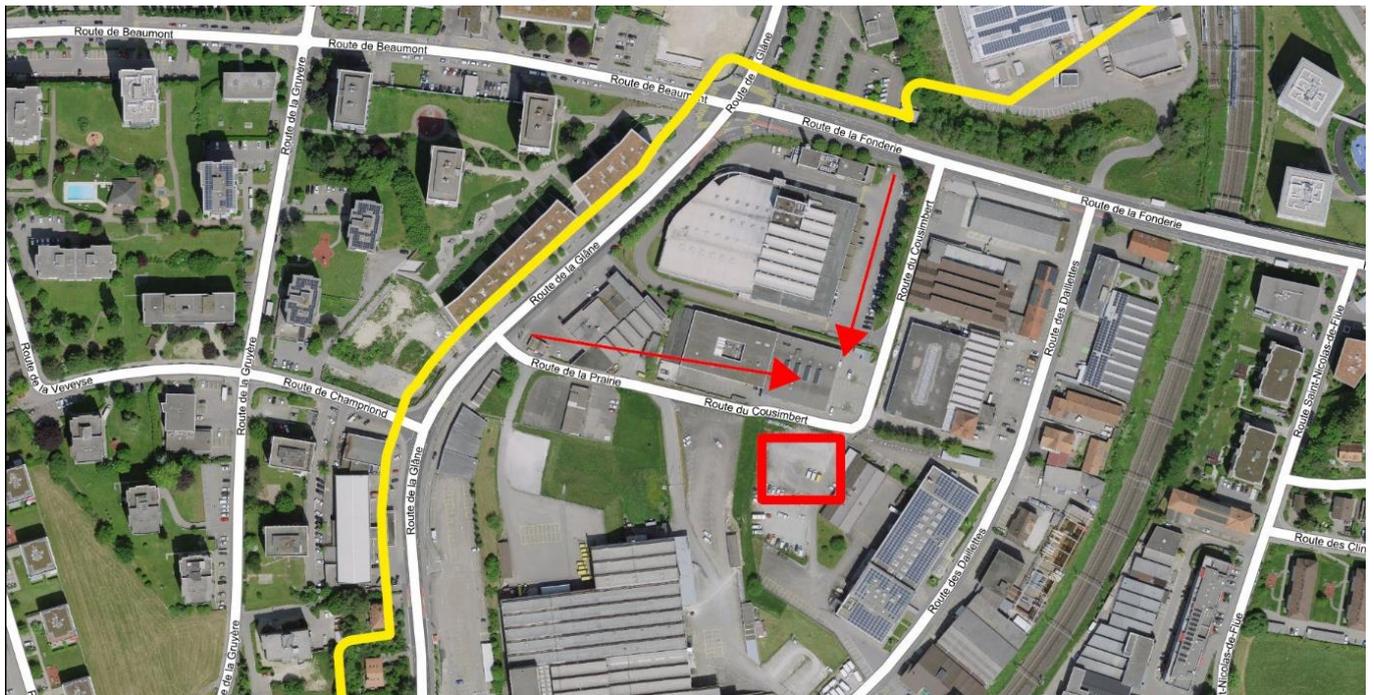
Givisiez, le 18 décembre 2024

## Capricorne asiatique – Dispositions obligatoires pour les déchets verts provenant de la zone tampon de la commune de Villars-sur-Glâne et de la ville Fribourg

Mesdames, Messieurs,

Le Service des forêts et de la nature (SFN), autorité compétente en matière de prévention et de lutte contre le capricorne asiatique, a annoncé via un communiqué de presse le 25 octobre 2024, qu'un capricorne asiatique (*Anoplophora glabripennis*) a été découvert le 21 octobre 2024 à la route de Bourguillon à Marly. Cet insecte exotique est qualifié d'organisme particulièrement dangereux et par conséquent soumis à l'obligation d'annonce et de lutte. L'Office fédéral de l'environnement impose une démarche stricte à l'intérieur de la zone tampon.

**Dès mardi 7 janvier 2025, les déchets végétaux** provenant des **zones tampon** de la commune de **Villars-sur-Glâne** et de la ville de **Fribourg** récoltés par les paysagistes et autres entreprises peuvent être acheminés vers l'aire aménagée sur le parking des Daillettes 6a :



### Dispositions à respecter

- tout matériel végétal **ne doit pas sortir** de la zone tampon.
- tout matériel végétal récolté à l'intérieur de la zone tampon doit être acheminé **recouvert d'une bâche sur l'aire de parking Daillettes 6a** ; l'aire a spécialement été aménagée pour le stockage et le broyage des déchets pris en charge par les autorités.
- heures d'ouverture de l'aire aménagée, les jours ouvrables:
  - **du lundi au jeudi**, 8h00 – 11h30 et 13h00-16h45
  - **vendredi**, seulement le matin de 8h00 – 11h30
- les dispositions obligatoires sont valables **pour quatre ans ou jusqu'à nouvel ordre !**
- les résineux n'étant pas attaqués par le capricorne asiatique, s'il est possible de les récolter séparément, ils pourront sortir de la zone.
- l'aire aménagée n'est pas prévue pour stocker et broyer les sapins de Noël.

### Règles à suivre sur l'aire aménagée :

- Merci de respecter la signalétique mise en place à cet endroit
- Il est important de séparer les branches du compost (feuilles, gazon, taille de thuyas, etc.)
- Mettre le compost directement dans la benne dévolue
- Ne pas y amener de souches ni de racines et suivre la filiale standard pour ces déchets-là

En vous priant de prendre note de ce qui précède et en comptant sur votre collaboration pour lutter le plus efficacement possible contre cet insecte, nous vous adressons nos cordiales salutations.



Philippe Wohlhauser  
Co-chef de la section forêt et dangers naturels

### Annexes (ci-après)

—

Plan de la zone tampon en jaune, de la zone centrale (en rouge) et de la zone focale (en orange)  
Information concernant le capricorne asiatique

### Copie

—

Commune de Villars-sur-Glâne  
Ville de Fribourg  
Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts  
1<sup>er</sup> arrondissement forestier (MM. F. Schneider, chef d'arrondissement forestier, Y. Gendre, G. Tortorella, B. Zamofing, forestiers de triages)  
Groupe E  
Jardin botanique  
Jardin Suisse Fribourg

SFN  
WNA

# Asiatischer Laubholzbockkäfer Abgegrenzte Gebiete 2024

# Capricorne asiatique Délimitation des zones 2024

ETAT DE FRIBOURG  
STAAT FRIEBURG



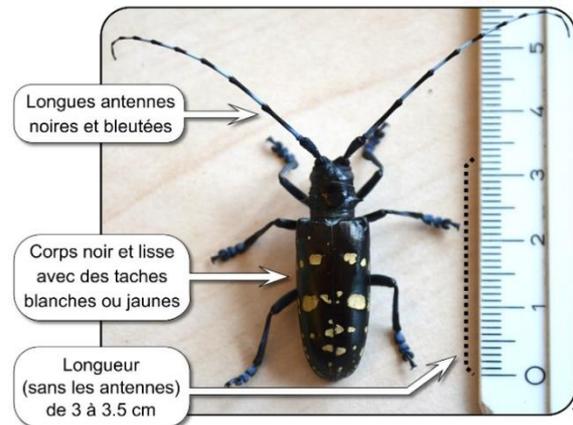
Sources: Office fédéral de topographie, Etat de Fribourg  
Quellen: Bundesamt für Landestopografie und Staat Fribourg

Exporté le 16/12/2024, Auteur: MivilleF

# Reconnaître le capricorne asiatique



## Insecte adulte

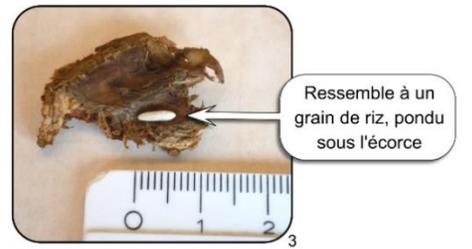


## Larves



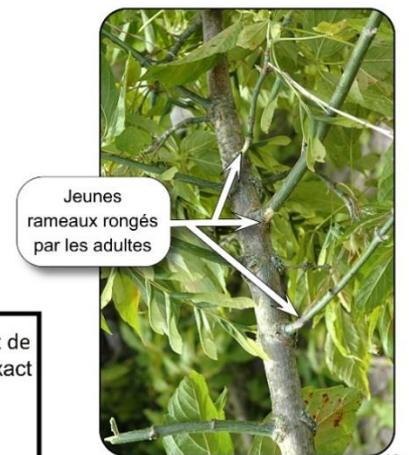
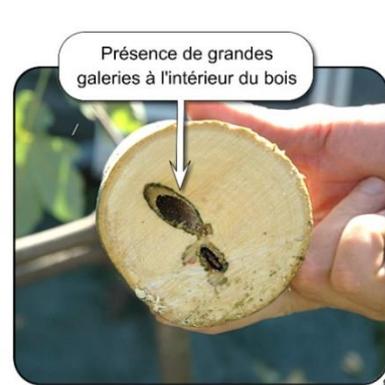
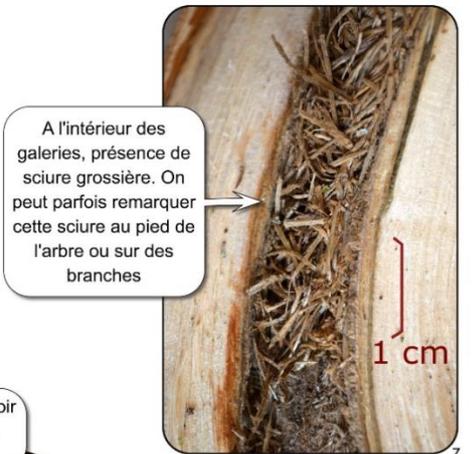
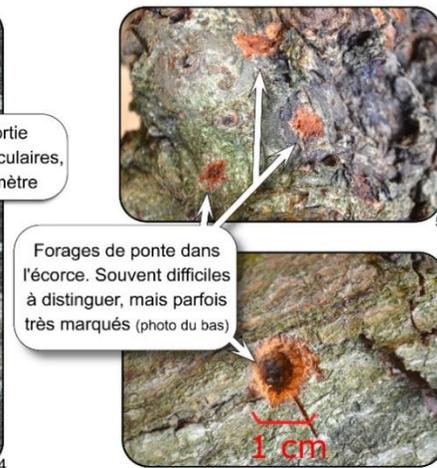
## Oeuf

Taille réelle



## Traces sur les arbres

Hôtes principaux : érables, marronniers, saules, peupliers, bouleaux, autres feuillus



En cas d'observation suspecte, merci d'informer immédiatement le Service des forêts et de la nature en joignant si possible une ou plusieurs photos et des indications sur le lieu exact [invasive@fr.ch](mailto:invasive@fr.ch)